

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 19 OCTOBRE 2012 à 18 H 00****LES RAPPORTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE - SERVICE ACCUEIL****ORDRE DU JOUR****EXPOSE DU MAIRE****FINANCES – MARCHES**

- 1 – Compte à terme : ouverture et délégation au Maire pour clôture anticipée
- 2 – Faubourg Layat : avenant au marché de travaux - création de prix nouveaux
- 3 – Entretien des bacs à graisse, des réseaux d'eaux usées et pluviales : groupement de commandes avec Riom Communauté

RESSOURCES HUMAINES

- 4 – Tableau des effectifs 2012 : créations et suppressions de postes
- 5 – Emploi d'assistant socio-éducatif non titulaire : renouvellement de contrat

AMENAGEMENT URBAIN – CADRE DE VIE

- 6 – Projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ménérol : avis de la commune de Riom
- 7 – Rue du Docteur Ducher : cession par le CCAS
- 8 – Rue des Martres de Madargue : acquisitions foncières
- 9 – Boulevard Chancelier de l'Hospital : acquisition foncière
- 10 – Sous Layat : vente d'un terrain agricole
- 11 – Déchets ménagers : demande d'autorisation d'urbanisme pour l'installation d'abri-containers

ENVIRONNEMENT

- 12 – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement : exercice 2011
- 13 – Assainissement : étude diagnostique du fonctionnement du système d'assainissement, schéma directeur et étude de zonage des eaux pluviales

SOCIAL

- 14 – Quotient Familial : modifications du règlement

SPORTS

- 15 – Règlement des installations sportives et des espaces publics comportant des équipements sportifs
- 16 – Manager sportif de l'équipe de France Rugby Féminin : avenant n° 2 à la convention de mise à disposition
- 17 – Fonds d'Initiatives Sportives

ENFANCE – JEUNESSE

- 18 – Convention Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales : avenant

ADMINISTRATION GENERALE

- 19 – Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

QUESTIONS DIVERSES

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.

IL EST RAPPELE AU PUBLIC QUE LES RAPPORTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE - SERVICE ACCUEIL